

Que le comité soit autorisé à faire imprimer des documents et témoignages au jour le jour ainsi que le requiert le comité, à tenir ses réunions pendant les séances et les ajournements du Sénat, et à se réunir à divers endroits;

Que les témoignages recueillis sur ce sujet au cours de la dernière session soient déferés au comité, et

Que le comité soit composé des honorables sénateurs Bélisle, Carter, Cook, Croll, Eudes, Everett, Fergusson, Fournier, (*Madawaska-Restigouche*), Hastings, Inman, Lefrançois, McGrand, Pearson, Quart, Roebuck et Sparrow.

—Honorables sénateurs, la résolution présentée ici même aujourd'hui a la même forme que la résolution adoptée dans cette enceinte l'année dernière, sauf qu'elle intègre à la fois les documents et les témoignages qui se sont accumulés au cours de nos débats.

Il y a une modification. Le comité comprend deux nouveaux membres. Le sénateur Clement O'Leary était un membre très précieux du comité qui s'intéressait de près à son travail. J'ai siégé avec lui au comité des prix ainsi qu'à ce comité, et j'ai pensé qu'on le sous-estimait beaucoup. Nous le regrettons particulièrement dans ce comité et nous regrettons son décès.

Le sénateur Nichol avait d'autres engagements. Il s'est efforcé d'arranger ses affaires pour continuer de siéger à ce comité, mais sans y parvenir. Le sénateur McDonald présentera demain la motion nécessaire au remplacement de ces deux membres.

Le document que j'ai devant moi aujourd'hui présente la forme d'un rapport. Je crois que vous aimeriez savoir ce qui s'est passé au comité et quelle étape nous avons atteinte. Il me faudra peut-être un peu plus de temps pour vous parler de ces choses, mais il s'agit du travail d'une session et cela justifie, je crois, qu'on vous le soumette et qu'on le consigne au compte rendu car—je vais vous en parler plus tard—il est assez curieux de constater qu'on lit notre compte rendu.

Le comité de la pauvreté a été établi le 26 novembre 1968. La Chambre s'est ajournée quelque temps après pour Noël et les membres du comité ont été nommés le 23 janvier 1969. Il y avait 18 sénateurs représentant toutes les provinces et toutes les nuances d'opinion au Sénat et dans notre pays.

Or ces sénateurs avaient manifesté le désir de faire partie du comité. J'avais le sentiment qu'ils se préoccupaient vivement du sort des pauvres et voulaient concourir énergiquement à ce travail. D'aucuns considéraient peut-être leur titre de membre comme une tâche, mais pour le comité, il s'agissait d'un défi à relever. L'assistance aux séances du comité fut remar-

[L'honorable M. Croll.]

quable. Les questions posées étaient des plus pertinentes et les membres sont vite devenus des spécialistes du problème de la pauvreté, dont ils connaissaient bien des aspects de par leur expérience personnelle.

Le directeur du personnel, M. Fred Joyce, mis en disponibilité par le ministère de la Défense nationale, fut nommé au comité en février. Trois autres membres du personnel ont également été mis en disponibilité par des ministères et quatre autres viennent d'en dehors des services du gouvernement.

Les ministres ont fait preuve de la collaboration et de la compréhension les plus remarquables et répondu à la demande de personnel—et je pense que nous avons demandé ce qu'il y avait de mieux. De fait, il nous faudra maintenant accroître le personnel car nous tiendrons de nouvelles audiences. Nous devons naturellement solliciter de nouveaux ministres à ce sujet, car c'est dans les services du gouvernement, selon moi, que l'on trouve les gens les plus aptes à ce genre de travail.

Si nous avons la bonne fortune de nous assurer plus de membres du genre de ceux dont notre personnel dispose à l'heure actuelle, ce sera tout à notre honneur. Je dois dire que les jeunes gens immensément dévoués à notre service ne se comportent pas comme des membres du personnel, mais ont le sentiment qu'ils font partie du comité, qu'ils travaillent à l'avancement d'une cause qui leur tient à cœur—cause qu'ils considèrent comme une grande entreprise, à laquelle ils voudraient apporter un précieux concours.

Nos audiences, commencées le 22 avril, se sont poursuivies à raison de deux par semaine jusqu'au 26 juin.

J'ai en main un document à l'appui, un brouillon des délibérations du comité de la pauvreté, où figurent les noms des représentants d'organismes interrogés, les noms des témoins et le moment où ces personnes comparaissent au cours des séances.

Ce sera, je pense, très utile pour les sénateurs et pour les autres assistants aux futures audiences du comité. Avec la permission des honorables sénateurs je demanderai que cela soit versé au dossier en tant qu'Appendice A aux Procès-verbaux et témoignages d'aujourd'hui.

Son Honneur le Président: Les honorables sénateurs y consentent-ils?

Des voix: D'accord.

(Pour le texte de l'Appendice A voir pages 53-54.)

L'honorable M. Croll: Honorables sénateurs nous avons tenu 13 réunions à Ottawa,